

**Procès-verbal**  
**Conseil Municipal du 28 février 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-et-un février s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire.

**Présents :**

Mme Catherine GILLES, M. Dominique RICOUARD, Adjoint.

Mme Chantal MAILLARD, M. Dimitri TREPAUT, M. Jacky QUETIN, M. David SAUTREUIL, M. Yannick DUBOS, Mme Béatrice MARCOTTE, Mme Marie-Claude MURARI, M. Philippe GEST, Mme Samira DELOEIL, M. Jean-Jacques COTTARD, conseillers municipaux.

**Absents :**

M. Patrice LIOT, M. Laurent THOREL, conseillers municipaux.

M. Jacky QUETIN est nommé secrétaire de séance.

**A l'ordre du jour :**

**1/ Compte de gestion 2018 du Receveur – D2019-02-28-01**

Monsieur RICOUARD, Adjoint en charge des finances, informe l'Assemblée que le compte de gestion 2018, remis par Madame Anouchka HEUZÉ, Inspectrice du Centre des Finances Publiques de Goderville, montre les mêmes résultats que le compte administratif de la Commune et qu'il convient de délibérer pour approuver ce compte de gestion.

**Le Conseil Municipal,**

Considérant la correspondance des chiffres entre le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 du receveur,

**APPROUVE**, à l'unanimité, et sans observation le compte de gestion 2018 du Receveur.

**2/ Compte administratif 2018 – D2019-02-28-02**

Monsieur le Maire, avant de quitter la salle, laisse la parole à Monsieur RICOUARD, Adjoint aux finances, afin qu'il présente une synthèse du compte administratif 2018.

**Le Conseil Municipal**, sous la présidence de Madame Marie-Claude MURARI, Doyenne de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après en avoir délibéré, par **12 VOIX POUR (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote) :**

**1° Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		115 177,96		71 539,11		186 717,07
Opérations de l'exercice	197 860,12	258 080,09	116 988,95	149 274,78	314 849,07	407 354,87
TOTAUX	197 860,12	373 258,05	116 988,95	220 813,89	314 849,07	594 071,94
Résultats de clôture		175 397,93		103 824,94		279 222,87
Restes à réaliser			149 686,00		149 686,00	
TOTAUX CUMULES	197 860,12	373 258,05	266 674,95	220 813,89	464 535,07	594 071,94
Résultats définitifs		175 397,93	45 861,06			129 536,87

- 2° **Constate** que le compte administratif 2018 n'appelle ni observation, ni réserve ;  
3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;  
4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **3/ Restauration de l'église**

#### **A – Adoption de l'avant-projet sommaire – D2019-02-28-03A**

Monsieur RICOUARD, Adjoint aux finances, commente le compte-rendu de la réunion du groupe de travail en date du 15 février 2019 dont un exemplaire a été envoyé à chaque conseiller municipal.

L'objet de cette réunion concernait la présentation de l'avant-projet sommaire (APS) par Madame Mélanie BLONDEAU, assistante de Madame Frédérique PETIT, architecte.

Il indique que la charpente du chœur est difficilement accessible et que Monsieur Sylvain MOREL de Vattetot-sous-Beaumont, spéléologue, accompagné de Monsieur Yannick DUBOS, se rendront sur place samedi 2 mars 2019 afin de prendre des photos pour les envoyer à Madame PETIT, architecte.

Monsieur RICOUARD signale qu'il viendra les voir à l'issue de la visite.

Monsieur RICOUARD commente l'avant-projet sommaire établi par Madame Frédérique PETIT, architecte, dont le montant global de l'opération est estimé à la somme de 726 613,16€ hors taxes soit 871 935,79€ TTC après intégration des honoraires de maîtrise d'œuvre et des prestations intellectuelles.

Monsieur RICOUARD demande d'approuver cet avant-projet sommaire.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, l'avant-projet sommaire de la restauration de l'église d'un montant de 726 613,16€ soit 871 935,79€ TTC.

#### **B – Demandes de subventions – D2019- 02-28-03B**

Monsieur RICOUARD, Adjoint aux finances, informe l'Assemblée que le montant total des travaux hors taxes pour la restauration de l'église s'élève à 726 613,16€ et propose de solliciter des subventions au titre de la DETR, au titre de la DSIL et au Département.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECIDE** de solliciter une aide financière sur le montant des travaux estimés à 726 613,16€ hors taxes selon le plan de financement ci-après :

- au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux de 30% ;
- au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au taux de 32,80% ;
- au Département au taux de 17,20% ;
- le solde sur les fonds propres et complété d'un emprunt relais TVA.

#### **C - Diagnostic amiante et plomb – D2019-02-28-03C**

Monsieur RICOUARD, Adjoint aux finances, informe l'Assemblée qu'il convient de faire un diagnostic amiante et plomb avant les travaux de restauration de l'église.

Il indique qu'il a sollicité des devis à BUREAU VERITAS et QUALICONSULT.

Ces devis ont été analysés par Monsieur Sylvain MOREL.

Le devis de BUREAU VERITAS s'élève à 3 660€ hors taxes auquel il convient d'ajouter par vacation supplémentaire, d'une demi-journée à 450€ hors taxes et à 800€ hors taxes pour une journée

Le devis de QUALICONSULT s'élève à 850€ hors taxes auquel il convient d'ajouter 1 400€ hors taxes pour les échantillons. A noter également que tout déplacement supplémentaire sera facturé 120€ hors taxes.

Monsieur RICOUARD propose de retenir le devis de la Société QUALICONSULT.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**ACCEPTE**, à l'unanimité, la proposition de Monsieur RICOUARD de retenir le devis de la Société QUALICONSULT.

Cette dépense sera inscrite à l'article 2313 de l'opération 15 de la section d'investissement du budget primitif 2019.

#### **4/ Communauté de Communes Campagne de Caux – Projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de schémas pluri-communaux de défense extérieure contre l'incendie – D2019-02-28-04**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes Campagne de Caux a décidé lors de sa séance du 22 janvier 2019 de créer un groupement de commandes pour la réalisation de schémas pluri-communaux de défense extérieure contre l'incendie.

Un appel d'offres va être lancé et la Communauté de Communes communiquera l'entreprise retenue et les tarifs appliqués sachant que les communes qui souhaitent adhérer à ce groupement de commandes réaliseront elles-mêmes leurs commandes et seront facturées directement.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'adhérer à ce groupement de commandes ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

#### **5/ Communauté de Communes Campagne de Caux – Projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'installation de points d'eau incendie, pour le contrôle technique et de débit des points d'eau incendie et pour la maintenance des points d'eau incendie – D2019-02-28-05**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes Campagne de Caux a décidé lors de sa séance du 22 janvier 2019 de créer un groupement de commandes pour l'installation de points d'eau incendie (PEI), le contrôle technique et de débit des PEI ainsi que la maintenance des PEI.

Un appel d'offres va être lancé et la Communauté de Communes communiquera l'entreprise retenue et les tarifs appliqués sachant que les communes qui souhaitent adhérer à ce groupement de commandes réaliseront elles-mêmes leurs commandes et seront facturées directement.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'adhérer à ce groupement de commandes ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

#### **6/ Bureau de vote des élections européennes**

**Le Conseil Municipal** prend note de la date des élections européennes fixée au dimanche 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00 et **dresse** comme suit le planning des permanences du bureau de vote :

de 8h00 à 10h30	M. TREPAUT Dimitri	M. RICOUARD Dominique	M. SAUTREUIL David
de 10h30 à 13h00	M. DUBOS Yannick	Mme MURARI Marie-Claude	M. QUETIN Jacky
de 13h00 à 15h30	M. THOREL Laurent	Mme DELOEIL Samira	M. LIOT Patrice
de 15h30 à 18h00 + dépouillement	M. AUBER Roger	M. NIEPCERON Hervé	M. RICOUARD Dominique

## **7/ Questions diverses**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que plusieurs vols ont été commis sur les cantons de Goderville et de Criquetot-L'Esneval en particulier dans les voitures et les abris de jardin.

Il suggère au Conseil Municipal d'inviter les services de gendarmerie lors d'une prochaine réunion afin qu'ils viennent exposer l'opération « participation citoyenne » dont ce dispositif est de nommer des référents dans les communes.

**Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité**, la proposition de Monsieur le Maire.

La séance est levée à 22h15.